

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU BUGEY
180 Rue de la Forestière – HAUTEVILLE LOMPNES– 01 110 PLATEAU D'HAUTEVILLE**

ÉPREUVES DE SÉLECTION ACCÈS AUX ÉTUDES D'INFIRMIER(E) Rentrée 2020

**Titulaire ou non du baccalauréat, candidat relevant de la formation
professionnelle continue
et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale
à la date d'inscription**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : MERCREDI 22 JANVIER 2020

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 06 MARS 2020 MINUIT

ÉPREUVES ÉCRITES : MARDI 31 MARS 2020

ÉPREUVES ORALES : DU LUNDI 23 MARS AU JEUDI 30 AVRIL 2020

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement Université Lyon 1.¹

Chaque candidat s'inscrit et dépose son dossier dans un seul Institut, celui choisi en priorité n°1.

Le dossier est à télécharger sur le site www.ifsishauteville.com et à transmettre par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :

IFSI DU BUGEY, 180 Rue de la Forestière – HAUTEVILLE LOMPNES – 01 110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

Lors de cette inscription, vous pouvez renseigner, sur la fiche n°3 « choix des instituts », les autres IFSI du territoire de conventionnement Université Lyon 1, par ordre de priorité.

Le nombre de places pour l'ensemble des candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue est fixé à 25 % du quota global de l'IFSI.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 102 Euros.

¹ - IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse ; IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFPS Bourgoin-Jallieu ; IFSI Bugey Hauteville ; IFSI HCL Clemenceau Lyon ; IRFSS Croix Rouge Lyon ; IFSI HCL Esquirol ; IFSI Rockefeller Lyon ; IFSI Saint Joseph-Saint Luc Lyon ; IFSI Ecole Santé Social Sud Est Lyon ; IFSI Vinatier Bron ; IFSI Vienne ; IFSI Hôpital Nord-Ouest Villefranche sur Saône

CONSTITUTION DU DOSSIER

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

- La fiche n°1 (fiche administrative),
- La fiche n°2 (fiche CNIL - Droits à la protection des données)
- La fiche n°3 (choix des instituts)
- Un chèque de 102 euros à l'ordre de TRESOR PUBLIC, correspondant aux frais de sélection
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie de tout diplôme obtenu préalablement (Ex : baccalauréat...)
- Une demande écrite d'équivalence des ECTS (European Credits Transfer System) dès l'entrée en formation
- Un relevé CARSAT pour justifier de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection **ou** les attestations des employeurs justifiant en temps cumulé de 3 ans de cotisation à un régime de sécurité sociale à la date prévue des épreuves. Ces attestations doivent impérativement signifier de manière précise les dates d'emploi, la quotité de travail ainsi que le nombre d'heures effectué.
- Trois timbres rouges autocollants (tarif rapide) – Pas de timbre fantaisistes

➤ **Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ou non affranchi à la tarification en vigueur sera rejeté.**

➤ A réception de votre dossier, un mail de confirmation vous sera envoyé.

LIEU DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

IFSI Rockefeller : pour les candidats inscrits dans les IFSI lyonnais : IFSI Ecole Santé Sociale Sud-Est, IRFSS Croix-Rouge, IFSI Vinatier, IFSI HCL Clémenceau, IFSI HCL Esquirol, IFSI Rockefeller, IFSI Saint-Joseph-Saint-Luc Lyon.

IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse : pour les candidats inscrits dans les IFSI du Bugey Hauteville, IFSI CPA Orsac et IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse.

IFSI Vienne : pour les candidats inscrits à Vienne.

IFPS de Bourgoin-Jallieu : pour les candidats inscrits à Bourgoin-Jallieu.

IFSI Villefranche-sur-Saône : pour les candidats inscrits à Villefranche-sur-Saône.

NATURE DE L'ÉPREUVE

➤ Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf. liste des documents à fournir).

➤ Une épreuve écrite comprenant :

- une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats

L'épreuve écrite est notée sur 20 points.

Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

RÉSULTATS

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale ou écrite) est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves

Les résultats seront communiqués :

- sur internet : www.ifsilhauteville.com
- par affichage à l'Institut de formation d'inscription
- par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide).

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

VACCINATION

ATTENTION : l'admission définitive est soumise, entre autres, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France :

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- Test tuberculinique récent
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI)

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription. Il conditionne tout départ en stage. Le premier stage débute mi-octobre 2020.

FRAIS DE SCOLARITE

- 170 Euros par an correspondants aux frais universitaires
- 91 Euros par an correspondants à la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)

- Prise en charge par un employeur ou un OPCA dans le cadre de la formation continue : 6 500 Euros

FICHE N°1 : FICHE ADMINISTRATIVE 2020

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale

NOM DE NAISSANCE : _____

NOM D'ÉPOUSE : _____

PRÉNOMS : _____

NE(E) LE : _____ A (lieu et numéro du département) _____

NATIONALITÉ : _____

ADRESSE : _____

N° - RUE : _____

CODE POSTAL - COMMUNE : _____

TÉLÉPHONE(S) FIXE : _____ PORTABLE : _____

MAIL obligatoire (écrire de manière lisible – attention aux points, tirets, traits de soulignement...) :

DIPLÔME(S) préalablement obtenus (indiquez dénomination et année d'obtention Ex : Baccalauréat....) :

EMPLOI(S) : Précisez la(les) date(s), le nom de(s) l'employeur(s), l'adresse et la fonction d'embauche :

ORGANISME DE FINANCEMENT (Si votre prise en charge est effective, fournir une attestation) :

Conditions particulières pour les candidats sollicitant un tiers temps ou des conditions particulières de composition :

- Fournir un certificat médical par un médecin agréé CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

AUCUN AUTRE CERTIFICAT NE SERA ACCEPTÉ.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur l'ensemble des documents.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

FICHE N°2 : FICHE CNIL

Droits à la protection des données

Les informations collectées dans le cadre de votre inscription peuvent être transmises à l'Agence Régionale de Santé ou au Conseil Régional.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données et de limitation de leur traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à votre organisme de formation par courriel ou courrier et en joignant copie de votre titre d'identité pour en justifier.

Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Contact du délégué à la protection des données de l'établissement d'inscription :
secretariat.ifsidubugey@chph01.fr

NOM Prénom : _____

ADRESSE : _____

Donne mon accord pour l'utilisation de mes informations personnelles :

OUI

NON

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

FICHE N° 3 : CHOIX DES INSTITUTS

Numérotez les IFSI choisis par ordre de préférence : 1 pour l'IFSI d'inscription
3 CHOIX POSSIBLES

Les candidats classés sur la liste complémentaire sont appelés en fonction des désistements. Cependant, si l'IFSI d'inscription n'accède pas à leur rang de classement et que les autres Instituts n'ont pas fini leur liste, ils seront contactés afin de leur proposer une place, selon le choix ci-dessous :

- 1 IFSI Bugey Hauteville
- IFSI FLEYRIAT Bourg-en-Bresse
- IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse
- IFSI Bourgoin-Jallieu
- IFSI Hospices Civils Clemenceau Lyon
- IRFSS Croix Rouge Lyon
- IFSI Ecole Santé social Sud Est Lyon
- IFSI Hospices Civils Lyon Esquirol
- IFSI Rockefeller Lyon
- IFSI Saint-Joseph- Saint-Luc Lyon
- IFSI Vinatier Bron
- IFSI Vienne
- IFSI Hôpital Nord- Ouest Villefranche sur Saône

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :